

LE RENFORT CAPACITAIRE : FAUTE AVOUÉE À MOITIÉ PARDONNÉE ?

Oui, avec les nouvelles consignes pour la gestion estivale des cotes de services des brigades du Tunnel sous la Manche et le renfort capacitaire, l'administration avoue s'être trompée sur l'évaluation des effectifs nécessaires à l'accomplissement des missions de cette division.

On ne cherche pas le coupable, mais hélas ceux qui sont responsables de la situation sont nombreux, de la division du Tunnel au ministère en passant par la Direction Générale, nombreux sont ceux qui ont laissé la situation se dégrader sans lutter pour avoir des effectifs supplémentaires.

LE RENFORT CAPACITAIRE OU QUAND LA GYMNASTIQUE LINGUISTIQUE EST AU SERVICE DE LA PÉNURIE !

Si l'administration dit : Renfort capacitaire, la **CGT** comprend : « je n'ai pas les moyens humains de mes ambitions ».

Le concept de renfort capacitaire, testé l'été dernier sur la base du volontariat revient cette année sur la base... de l'ordre de service nominatif ! Oui c'était un échec et la **CGT** avait prévenu la Directrice Régionale.

La **CGT Douanes Dunkerque**, depuis décembre 2019 demande un abondement en effectifs pour la BSE CT afin d'avoir un effectif de référence de 105 agents. Avec l'abondement en effectifs cette unité pourra accomplir toutes ses missions, celle de renfort comprise.

Pour blinder le dispositif de renfort capacitaire l'administration impose des cotes de service figées à l'avance. Tout agent qui voudrait profiter d'une absence de dernière minute risque de voir sa demande refusée par manque d'effectif par rapport à la charge de travail prévue.

La **CGT** aime rappeler qu'au 21e siècle, ce n'est pas à l'agent de s'adapter au travail mais le contraire ! (phrase partagée par la DG lors du CSA-R, Montreuil 6 juin 2023).

Toutes ces pratiques ne sont pas illégales, en effet l'agent ne change pas de résidence (ordre de renforcer une autre brigade), l'ordre n'est pas illégal, et le BOD Surv (BOD 1433, régime de travail surveillance) stipule: « La cote de service est préparée par quinzaine avec au minimum sept à dix jours d'avance pour permettre aux agents d'en prendre connaissance en temps utile... »

Et l'humain dans tout ça ? Oublié, on prend les agents du TsM pour des pions et des bouches trous à la merci d'une administration sourde aux demandes syndicales d'abonnements d'effectifs.

La hiérarchie intermédiaire doit jouer aux pompiers pour pallier les déficiences et au manque d'ambition de ceux qui ont la possibilité de décider.

Les agents du terrain eux, s'adaptent toujours avec résilience jusqu'à l'orage qui pourrait éclater à tout moment (ou à l'été 2024).

Les agents du TsM sont aussi perdus dans les consignes de la division... un jour on fait la chasse aux heures et RH d'avance et le lendemain on empêche tous les agents de disposer comme bon leur semble des heures et repos d'avance.

Si les agents sont des « soldats » obéissants, il serait bien que les donneurs d'ordre les respectent en se battant pour obtenir des moyens humains supplémentaires. Depuis janvier les chefs de service alertent l'administration des besoins pour pouvoir assurer les vacances estivales... sourde à ces appels elle répond pas des ordres nominatifs et des « réquisitions ».

La **CGT** demande que les ACP2 stagiaires arrivant au mois d'août 2023 (sur le site du Tunnel) soient tous affectés provisoirement au tourisme jusqu'à fin septembre.

La **CGT Douanes Dunkerque** s'interroge aussi sur d'éventuelles consignes en termes d'absences lors de la Coupe du Monde de Rugby.

Au lieu de réduire les effectifs de référence des brigades du Tunnel (-2 BSI ST1, -1 BSI FF et -1 BSIFR en 2023) il faudrait déjà que les effectifs réels soient au niveau de ceux de référence (à titre d'exemple au 31/08/23 la BSI ST1 sera à -5 et la ST2 à -6 agents).

La **CGT Douanes Dunkerque** réclame des renforts Paris Spé pour suppléer les absences des moniteurs de Tir, TPCI, élus du personnel et secrétaires régionaux présents sur le site.

La **CGT Douanes Dunkerque** souhaite citer une phrase à la hauteur de la situation :
«**Allô ! non mais, Allô quoi !**»

